

COMMUNE DE PERON (AIN)
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 12 avril 2022

OBJET : ELECTION NOUVEL ADJOINT

L'An deux mil vingt-deux, le douze du mois d'avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de PERON étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal et mariages de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Madame BLANC Dominique Maire de la commune de Périon.

Nbre en exercice : 22

Nbre présents : 16

Nbre votants : 18

Etaient présents :

Mme Blanc Dominique, Maire

MM. Pons Alexandre et Visconti Régis, adjoints

M. Blanc Jérémy, Conseiller Municipal Délégué

Mmes Budun Sevda, Fournier Céline, Delachat Elodie, De Jesus Catherine, Fol Christine, Hugon Denise, Quinio Marie-Madeleine, Rossas Amandine, Conseillères Municipales

MM. Brunet Julien, Gigi Dominique, Girod Claude, Martinod Guillaume, Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés :

Mmes Clot Mariana et Golay-Ramel Martine,

Mme Rey Novoa Dolorès a donné une procuration à Mme Rossas Amandine

M. Barrière-Constantin Luc a donné une procuration à Mme Hugon Denise

MM. Deseure Jean et Felix-Fiardet Bastien,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que dans les communes de 1000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel ;

Considérant que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un et la liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Madame le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection d'un nouvel adjoint suite à la démission de Madame Martine Golay-Ramel. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

La seule candidate : Madame Rossas Amandine

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 18

A déduire : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 10

La candidature de Madame Amandine Rossas ayant obtenue dix-huit voix, elle est élue en qualité d'adjointe au maire, dans l'ordre du tableau :

Monsieur Régis VISCONTI 1^{er} adjoint
Madame Amandine ROSSAS 2^{ème} adjointe
Monsieur Alexandre PONS 3^{ème} adjoint

L'intéressée a déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,
Le Maire.

